SOUTIEN SCOLAIRE 2023-2024 – REGLEMENT – Lycées et collèges

Les activités de soutien scolaire se déroulent de 17h00 à 19h00 les mardis et jeudis au 21 bis rue de la Garenne à Montpellier Tram 1 arrêt Philippidès.

Pour les élèves de terminale, une session supplémentaire est possible le mercredi à partir de 18h00 au siège social 41 rue d’Athènes à Montpellier Tram 1 arrêt Léon Blum. Cette session est également ouverte aux élèves de premières qui en font la demande et sous réserve de disponibilité.

A la fin de la première séance de soutien, le responsable de l’activité fait une lecture expliquée du règlement à l’issue de laquelle chaque jeune signe le règlement et en conserve un exemplaire dans son cahier de suivi.

La présence est obligatoire à chaque séance et donc toute absence doit avoir un motif sérieux. Dans ce cas téléphoner **avant la séance** au N° 06 08 62 22 67.

Il est impératif d’arriver à l’heure, tout retard devra être signalé. L’élève ne sera pas accepté après 18h00.

Chaque élève se voit attribué pour l’année un cahier de suivi qui permet à chaque séance à l’accompagnateur d’indiquer la nature du travail qui a été effectué ainsi que toute remarque nécessaire au suivi de l’élève.

Au cours de l’année, l’association proposera aux familles une mise au point sur le travail effectué.

***Lors de chaque séance, les règles sanitaires en vigueur restent applicables. Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l’entrée de la salle.***

A chaque fois, il faut apporter :

• Son agenda avec ses devoirs à faire. Les énoncés du travail doivent être dans la mesure du possible au format papier.

• Les livres et les cahiers des matières à étudier.

• Tout son matériel nécessaire à l’exécution des devoirs (compas, équerres, etc.)

Le responsable de l’activité désigne pour chaque jeune un accompagnateur avec qui il travaillera en fonction de ses devoirs effectifs (et vérifiés). Le jeune récupère son cahier de suivi et se rend à la table à laquelle se trouve l’accompagnateur.

Une fois les devoirs terminés, l’élève fait les exercices proposés par l’accompagnateur en fonction des difficultés qu’il rencontre.

Pendant la séance Il est demandé :

* D’être silencieux et attentif.
* De ne pas se déplacer sans autorisation.
* D’être poli et de respecter les accompagnateurs et les autres élèves.
* Avoir une tenue vestimentaire conforme aux recommandations établies par le Ministère de l’Education Nationale.
* De ne pas conserver de vêtements inutiles sur soi et sur la tête pendant la séance !
* De ne pas utiliser les téléphones portables à d’autres fins que celles demandées par l’accompagnateur.
* De ne pas partir avant la fin de la séance.
* De ne pas oublier de rapporter son cahier sur le présentoir.
* De ne pas laisser traîner des papiers ou toute autre saleté par terre.
* De ranger sa chaise.
* De saluer poliment l’accompagnateur avant de partir dans le calme.

En cas de manquement à ces règles et après en avoir avisé les parents l’inscription au soutien est annulée.

Lu et approuvé le : Nom des parents et Signature :

Lu et approuvé le : Nom de l’élève et Signature :